

Mesures d'économies 2012-2015 et budget 2012

**Blocage des salaires,
coupes dans les prestations :
NON aux mesures d'austérité !**

Le Conseil d'Etat annonce des mesures d'économies dès 2012; la commission des finances du Grand Conseil sabre les salaires et les prestations!

- ⇒ ***Annuités réduites de moitié, voire supprimées ?***
- ⇒ ***Indexation gelée pendant 4 ans ?***
- ⇒ ***Coupes dans les charges de personnel et dans les prestations à hauteur de 2% ?***

Cette nouvelle attaque contre les prestations publiques et les conditions de travail est inacceptable.

Pour dénoncer ces mesures, le personnel doit se mobiliser en nombre. Le Cartel intersyndical appelle l'ensemble des employé-e-s de la fonction publique et des secteurs subventionnés à

un débrayage dès 15h

le jeudi 15 décembre 2011

15h30 – Assemblée à la salle du Faubourg

16h30 – Manif devant le Grand Conseil (aux Canons)

L'arrêt de travail (débrayage) sera organisé par les différents secteurs. La manifestation se déplacera de la salle du Faubourg à la rue de l'Hôtel-de-Ville (le parcours précis sera communiqué ultérieurement). Prenez de quoi manifester bruyamment (crécelles, sirènes, alarmes, casseroles, sifflets...)

Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

ADP/EPM - AGEEP - FAPCEGM/HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - UCESG - UFAC

Case postale 1765 – 1227 Carouge – CCP 12-10549-7 – 1^{er} déc. 2011 (Éditeur resp.: Bureau du Cartel)

CARTEL INTERSYNDICAL

1. Réévaluations de fonctions

Considérant :

- que le principe d'égalité de traitement exige l'adéquation entre le cahier des charges et le traitement salarial ;
- que le respect de ce principe implique le droit et la possibilité concrète de tous-tes collaborateurs-trices à faire (ré)évaluer leur fonction, de manière individuelle et collective ;
- que ce droit et cette possibilité ont été suspendus par le Conseil d'Etat par sa décision du 10 décembre 2010 au motif du lancement du projet SCORE (système compétences, rémunération, évaluation) ;
- que le système d'évaluation des fonctions actuel est imparfait mais qu'aucune garantie n'est actuellement donnée que le projet SCORE aboutisse à un système plus équitable ;
- qu'aucune échéance crédible d'un rétablissement d'une procédure de réévaluation, quelle qu'elle soit, n'est donnée à ce jour,

L'Assemblée des délégué-e-s :

- ⇒ **rappelle** que les réévaluations collectives ont été inutilement gelées durant de nombreuses années pour des motifs analogues (Modsef) ;
- ⇒ **dénonce le nouveau gel** des réévaluations collectives et sectorielles décidé par le Conseil d'Etat ;
- ⇒ **déplore l'absence de transparence** avec laquelle le projet SCORE a été mené jusqu'à aujourd'hui ; exige la reprise immédiate de toutes les réévaluations de fonctions collectives et sectorielles ;
- ⇒ **exige l'ouverture** sans délai de véritables négociations sur le projet SCORE, respectant les principes d'une politique salariale transparente garantissant l'égalité et l'équité de traitement, des écarts de salaire raisonnables entre les basses classes et les classes les plus élevées, l'absence de discriminations, directes ou indirectes, entre hommes et femmes, des augmentations annuelles automatiques fondées sur les années d'expérience, la pleine indexation des salaires, le maintien de tous les salaires, en particulier pour les classes les plus basses.

Le personnel des HUG en grève : le projet SCORE (et son consultant) a bon dos...



2. PLEND

Considérant :

- que la possibilité de retraite anticipée constitue un droit légitime du personnel et une mesure positive en matière de prestations publiques ;
- que la vacance pendant 6 mois du poste libéré, telle que prévue par la loi actuelle, génère un important report de charge sur les collègues ;
- les besoins en effectifs exprimés à plusieurs reprises par le Cartel ;
- que le report de l'âge-pivot prévu dans le cadre de la loi sur la fusion des caisses de pension constitue déjà une détérioration majeure des droits du personnel en matière de retraite anticipée ;
- la révision de la loi sur la retraite anticipée présentée par le Conseil d'Etat,

L'Assemblée des délégué-e-s du Cartel :

- **accueille favorablement** la suppression de la vacance du poste prévue par le projet de loi ;
- **rejette la réduction** de la durée du Plend, à prestations égales, de 5 à 3 ans pour le personnel non soumis à la pénibilité physique du travail telle que définie dans le cadre de la fusion des caisses ;
- **demande le maintien** d'un Plend d'une durée de 5 ans, à prestations égales, pour toutes et tous.

Pour faire face à ces attaques contre le service public, contre celles et ceux qui ont porté l'essentiel des efforts d'économie de ces dernières années,

le Cartel intersyndical invite le personnel à répondre présent aux appels à la mobilisation du 15 décembre, prélude à d'intenses luttes...

3. Mécanismes salariaux, réduction des prestations et des subventions

Considérant :

- que durant les années 90 et 2000, les mécanismes salariaux de la fonction publique ont été bloqués à plusieurs reprises ;
- que les pertes salariales découlant de ces blocages n'ont jamais été récupérées par le personnel ;
- que l'application pleine et entière des mécanismes salariaux a été rétablie durant 2 années seulement (suite à l'accord de 2009 sur le 13^e salaire) ;
- que les économies dites d' « efficience » effectuées sous l'ère faussement baptisée « ninisme » ont été faites essentiellement sur le dos du personnel (augmentation de la productivité), parfois au prix de sa santé ;
- que le blocage ou la diminution de subventions met en péril les prestations, les conditions de travail (CCT), et l'emploi des secteurs concernés ;
- que le personnel portera les 2/3 de l'effort financier sur la recapitalisation des caisses de pension ;
- que les réévaluations collectives et sectorielles sont gelées depuis décembre 2010 au prétexte du lancement du projet SCORE,

L'Assemblée des délégué-e-s du Cartel :

- ⇒ **dénonce** avec la plus grande fermeté les mesures de réduction des mécanismes salariaux, des subventions et des prestations annoncées par le Conseil d'Etat pour le prochain Plan Financier Quadriennal (PFQ) ;
- ⇒ **s'insurge** contre cette énième attaque contre les prestations publiques et le personnel qui les délivre.

Enfin, l'Assemblée des délégué-e-s demande au Conseil d'Etat et au Grand Conseil

- **de prendre toute mesure utile en matière de fiscalité** pour garantir les prestations, en qualité et en nombre, délivrées à la population ;
- **le respect du partenariat social**, soit la transmission d'informations, la consultation et la négociation sur tout objet touchant aux conditions de travail et aux prestations publiques, ainsi que le respect de tout accord conclu entre l'Etat et les organisations du personnel.

C'est pourquoi le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné :

- ✓ **exige l'application pleine et entière des mécanismes salariaux, tels que prévus par la loi ;**
- ✓ **s'oppose à toute diminution linéaire d'aides et d'indemnités financières accordées aux secteurs subventionnés.**

Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

ADPI/EPM - AGEEP - FAPCEGM/HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - UCESG - UFAC

Case postale 1765 – 1227 Carouge – CCP 12-10549-7 – 1^{er} déc. 2011 (Éditeur resp.: Bureau du Cartel)